



Solde de points de permis négatifs

Par **stephane547**, le **25/04/2017** à **21:51**

Bonsoir ,

j'ai eu mon permis de conduire invalidé pour perte de points sur 8 ans (téléphone et petits excès de vitesse, 65 000km/an) (oui je n 'ai jamais fait de stage pensant en avoir récupéré au fil des années et suite à divers déboire familiaux je ne m'en suis pas soucié).

en quelques mois mon solde est donc arrivé à -2 et j 'ai reçu le fameux recommandé 48 SI du ministère, comme un bon citoyen et un mauvais conducteur j 'ai redonné mon permis à ma préfecture, mais j 'ai reçu 2 autres contravention après qu'il soit invalidé .

Je sais que je dois repasser le code

attendre 6 mois et aussi voir dans l'intervalle le médecin pour test psychotechnique puisque j 'avais + de 3 ans de permis

mes questions sont les suivantes :

Lors que j 'aurai mon nouveau permis dans 6 mois les points des anciennes contraventions seront Ajouter si le solde était négatif ?

Après le recommandé 48 Si et le dépôt du permis en pref es que les contraventions représentent par exemple -7 points le permis repassé et de nouveau invalidé ?

Je vous remercie pour vos réponses
cordialement votre

Par **Tisuisse**, le **01/05/2017** à **08:41**

Bonjour,

Non, vos points ne seront pas débités sur votre nouveau permis. Par contre, vous repartirez

en probatoire pour 3 ans avec seulement 6 points la première année et le bonus de 2 points à chaque anniversaire de votre permis, pour arriver à 12 points en fin de probatoire. Attention, il ne faudra plus avoir un retrait de point durant ce probatoire, pas même 1 seul petit point, car votre capital maxi possible sera gelé.